

**CONVOCAATION A LA
SEANCE PUBLIQUE
DU CONSEIL COMMUNAL**

Article 18 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 :

Le conseil communal ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonctions n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre requis, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, quel que soit le nombre des membres présents, prendre une résolution sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par les articles 12 et 13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu ; en outre la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Un membre du conseil qui, sans motif légitime, n'aura pas été présent à trois séances consécutives pourra, sur la proposition du conseil, être déclaré démissionnaire par le Ministre de l'Intérieur.

En application des articles 12 et 13 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, le conseil communal est prié de bien vouloir se réunir en la salle des séances de la mairie au château d'Erpeldange-sur-Sûre le **lundi 10 février 2025 à 18.30 heures** pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

1. Titres de recettes
2. Demande de subside Lëtzebuenger Jugendpompjeeën Region Norden - décision
3. Plan pluriannuel financier (PPF) - communication
4. Compte administratif et compte de gestion exercice 2023 - approbations
5. Transactions immobilières - compromis de vente de terrains à Erpeldange-sur-Sûre - approbation
6. Demande de lotissement PAP QE – Erpeldange parcelle 2043/3477 - correction - décision
7. Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier quartier existant (PAP QE) à Erpeldange-sur-Sûre - approbation
8. Modification ponctuelle du plan d'aménagement particulier « PAP rue Porte des Ardennes » à Erpeldange-sur-Sûre - approbation
9. Projet d'aménagement particulier nouveau quartier « PAP rue de la Sûre SD I27 » à Ingeldorf - approbation
10. Projet de modification du plan directeur sectoriel « transport » (PST) sur le territoire de la « Nordstad » - avis
11. Rapport des délégués aux syndicats intercommunaux
12. Divers / point d'information sur des sujets d'actualité et questions orales.

Erpeldange-sur-Sûre, le 4 février 2025

pour le Collège des Bourgmestre et Echevins:

Le Président,

Le Secrétaire,

